

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 25 JANVIER 2016**

Le 25 janvier 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

**Présents :** Mesdames Hélène CASTELLS, Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Catherine VIGNES.

**Messieurs** Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON.

**Secrétaire de Séance :** Hélène CASTELLS

**Procurations :** Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES  
Danièle METAIS à Geneviève QUERTAIMONT

## ORDRE DU JOUR

**Point 1** : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

**Point 2** : Travaux réseaux Assainissement (Rue du Bernata et Place de la Grave)  
Offres Géotech

**Point 3** : Proposition de financement pour les Travaux Assainissement

**Point 4** : Questions diverses.

**La séance est ouverte à 19 heures**

<b>Point 1</b>
----------------

### **- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015**

Monsieur le Maire, avant de soumettre comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 qui a été adressé à chacun, précise qu'au point 2 consacré aux travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux Assainissement et Eau potable (rue du Bernata et Place de la Grave), dans la décision sera modifié « à l'unanimité » par « à l'unanimité moins une abstention (Hélène CASTELLS) ».

**Les Membres du Conseil Municipal en prennent note, et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.**

## Point 2

### **- Travaux réseau Assainissement (rue du Bernata et Place de la Grave) Offres Géotech**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente le dossier et procède à une présentation détaillée et commentée des résultats de la consultation confiée au Bureau d'Etudes bdEe.

Désignation	SOS Vidange	SARP	RESOLOGY	ADA VIDEO	SANITRA
<i>Installation de chantier</i>	2 000,00				560,00
<i>Hydrocurage</i>	1 718,00	950,00	700,00	1 400,00	910,80
<i>Essais d'étanchéité</i>	5 210,00	3 128,00	2 430,00	8 024,00	3 189,00
<i>Inspection télévisée</i>	1 140,00	920,00	1 210,00	2 462,00	1 188,20
<i>Tests de compactage</i>		925,00	475,00	2 310,00	2 365,00
<b>Total € HT</b>	<b>10 068,00</b>	<b>5 923,00</b>	<b>4 815,00</b>	<b>14 196,00</b>	<b>8 213,00</b>
<b>Total € HT Après homogénéisation des prestations entre SARP et RESOLOGY</b>		<b>5 923,00</b>	<b>6 595,00</b>		

Monsieur Bernard CAZAUX précise :

- d'une part, que le devis de RESOLOGY ne prend pas en compte les prestations chiffrées à 1150€ dans le devis de SARP (Hydrocurage des branchements : 46 unités × 5€ = 230€ ; Etanchéité des boîtes de branchement : 46 unités × 20€ = 920€ soit 1150€),
- d'autre part, que les différents devis ne prennent pas en compte le même nombre d'essais de compactage (SOS Vidange: 0; SARP: 31; RESOLOGY: 10; ADA VIDEO: 10; SANITRA: 38),
- et enfin, que le devis RESOLOGY ramené au même nombre d'essais de compactage que SARP augmente de 630€ (21 essais × 30€/essai = 630€).

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de retenir l'offre d'essais de réception de l'entreprise SARP, d'un montant de 5 923,00 € HT.**

## Point 3

### **- Proposition de financement pour les travaux Assainissement**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail les résultats des consultations faites auprès de divers organismes bancaires, dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 150 000,00 €, pour les travaux d'Assainissement.

A partir du tableau ci-dessous remis aux Membres du Conseil, chaque offre est examinée selon les critères de taux, durée, frais de dossier, et échéance annuelle.

Organismes	Durée	Taux	Frais de dossier	Echéance Annuelle	Coût total (intérêts + frais de dossier)
Caisse Epargne	15 ans	2,47 %	200,00 €	12 088,25 €	31 523,75 €
	20 ans	2,71 %	200,00 €	9 813,97 €	46 479,40 €
Crédit Agricole	15 ans	2,23 %	400,00 €	11 875,64 €	27 021,57 €
	20 ans	2,49 %	400,00 €	9 612,98 €	40 989,71 €
Caisse des Dépôts	20 ans	Livret A+ 0,75 %	900,00 €	9 750 € à 7 612 €	25 267,18 €

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

**• d'une part, de retenir l'offre d'emprunt de la Caisse des Dépôts d'un montant de 150 000 € sur 20 ans au taux du Livret A + 0,75 %, représentant une annuité pouvant aller de 9 750 € à 7 612 €,**

**• d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.**

## Point 4

### - Questions diverses

#### ➔ **Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2016 COMMUNE.**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY, informe les Membres du Conseil Municipal que, des factures concernant des investissements faits en 2015 devront être réglées en 2016, et les invite, en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales, à autoriser Monsieur le Maire, à effectuer le paiement de ces factures d'investissements avant le vote du Budget 2016.

Opérations concernées :

Chapitres	BP 2015	Autorisation d'engagements avant vote BP 2016
21 opération 11 (achat matériel)	2 820.00	705.00
21 opération 12 (bâtiments)	202 194.00	50 548.00
23 opération 13 (voirie)	20 600.00	5 150.00
23 opération 028 (travaux Cœur Village)	22 000.00	5 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>247 614.00</b>	<b>61 903.00</b>

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice 2015, soit 61 903.00 euros.**

#### ➔ **Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion 65**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur, Jean-Charles ROUMY présente ce dossier, à savoir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 24 ;

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du Centre de Gestion à l'égard de la Collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAF,

et précise qu'il est proposé de donner une suite favorable à ce projet de convention d'adhésion au service de retraite du Centre de Gestion.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décideur, à l'unanimité :**

- **d'une part, de l'adhésion à ce service,**
- **d'autre part, de habiliter Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**
- **Et enfin, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.**

### **➡ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)-Programme 2016**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Geneviève QUERTAIMONT et Monsieur Francis BRIULET interviennent tour à tour pour présenter les projets d'investissements concernant :

- La mise aux normes et l'accessibilité handicapés de l'école élémentaire et de la cantine,
- La mise en sécurité de l'école dans le cadre des recommandations du plan Vigipirate,
- La mise en réseau et connexion Internet de toutes les salles de classe de l'école élémentaire et acquisition d'équipement numérique.

Madame Geneviève QUERTAIMONT et Monsieur Francis BRIULET précisent que, dans le cadre de la mise aux normes et l'accessibilité handicapés de l'école élémentaire et de la cantine, il est préconisé d'une part de remplacer les marches de l'école et de la cantine scolaire par des rampes d'accès, et d'autre part d'effectuer la réfection du sol dans la cour Sud de la cantine, permettant ainsi aux utilisateurs de fauteuils roulants une circulation en toute autonomie et en toute sécurité.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Vigipirate, ces derniers informent les membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé une séparation entre l'entrée de la Mairie et l'entrée de l'école élémentaire par la pose de barrières, étant précisé que les élèves et le corps enseignant entreront dans l'école par un portillon sécurisé.

S'agissant de l'amélioration du numérique au sein de l'école élémentaire, toutes les salles pourraient être mises en réseau et connectées à Internet, sachant que l'acquisition d'une classe mobile comprenant 8 ordinateurs permettrait à chaque enseignant de disposer, en fonction des besoins, d'un matériel transportable, facile à installer, et aisément déplacé de classe en classe. Enfin, l'achat de 3 vidéoprojecteurs interactifs pourrait compléter cet équipement et favoriser un travail interactif en classe.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décideur, à l'unanimité :**

- **d'une part d'approuver la mise en œuvre des projets qui leur ont été soumis,**
- **et d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à solliciter, à cet effet, une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (programmation 2016).**

**► Réhabilitation (mise en accessibilité, sécurité et rénovation énergétique) d'une maison d'habitation MAM en Centre Bourg.**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'en présence de Geneviève QUERTAIMONT et de Francis BRIULET, il a reçu les responsables de la Maison d'Assistants Maternelles Karnaval qui ont confirmé leur souhait de vouloir occuper, pour exercer leur activité, le logement dont la commune est propriétaire rue de l'Agriculture.

En effet, Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les éléments suivants, à savoir que la MAM Karnaval ne pourra plus exercer son activité dans son local actuel, en raison de sa reprise par son propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal, l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de ces locaux qui avait été confiée au Cabinet SETES, notamment dans la perspective de pouvoir y accueillir ce service, étant précisé que, lors de l'élaboration du Budget 2015, avait été envisagé plusieurs solutions quant à la destination de cette maison, allant de l'idée de s'en séparer jusqu'à celle de pérenniser cette activité sur Laloubère.

Monsieur le Maire et Monsieur Francis BRIULET interviennent tour à tour pour présenter dans le détail les travaux qui seront à réaliser pour une enveloppe prévisionnelle de 191 340,00€ HT se décomposant en :

<i>Désignation</i>	<i>Ratios</i>	<i>Montants HT</i>
<b>ETUDES PREALABLES</b>		
<i>Etude de faisabilité</i>		1 000,00 €
<b>TOTAL ETUDES PREALABLES</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>DIAGNOSTICS PREALABLES</b>		
Diagnostic amiante		1 000,00 €
Audit énergétique		1 500,00 €
Géotechnique		0,00 €
<b>TOTAL DIAGNOSTICS PREALABLES</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>		
Travaux sur bâtiment		139 000,00 €
Aménagement des espaces extérieurs		10 000,00 €
Aménagement d'une place de stationnement PMR et cheminement		5 000,00 €
S/Total travaux		154 000,00 €
Tolérances contractuelles sur Travaux-Marché MOE/études	5%	7 700,00 €
Tolérances contractuelles sur Travaux-Marché MOE/travaux	3%	4 620,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>166 320,00 €</b>
<b>HONORAIRES</b>		
Maîtrise d'œuvre bâtiments (Base + VISA)	10%	15 400,00 €
Assurance dommage/ouvrage	0%	0,00 €
Contrôles techniques	0%	0,00 €
Coordination SPS	1%	1 540,00 €
<b>TOTAL HONORAIRES</b>		<b>16 940,00 €</b>
<b>AUTRES FRAIS</b>		
Publicité - Consultation		1 000,00 €
Reprographie, frais de dossiers, tirages, etc		500,00 €
Aléas – Imprévus - Actualisation	2%	3 080,00 €
<b>TOTAL AUTRES FRAIS</b>		<b>4 580,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL DES DEPENSES HT</b>		<b>191 340,00 €</b>
<b>MONTANTS T.V.A/ 20%</b>		38 268,00 €
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL DES DEPENSES € TTC</b>		<b>229 608,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- d'une part, de l'avancement des études et du lancement d'une consultation pour la réalisation de ce projet,**

• d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant,

• et enfin, d'habiliter Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles, et notamment :

- l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2016 et des Fonds d'Initiatives Locales 2016,
- Le Conseil Régional Languedoc- Roussillon – Midi-Pyrénées, au titre de la rénovation énergétique et de la mise en accessibilité,
- le Conseil Départemental, au titre de son appel à projets 2016 pour la Dynamisation des Communes Urbaines,
- la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de ses actions sociales.

selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Financement		
Prestations	En € HT	Type de recettes	En € HT	% de la dépense
- Etudes préalables	1 000,00€	- Etat – DETR 2016	47 835,00€	25,00%
-Diagnostics préalables	2 500,00€	- Etat - FIL	28 701,00€	15,00%
- Travaux	166 320,00€	- Conseil Régional (rénovation énergétique et mise en accessibilité)	28 701,00€	15,00%
- Honoraires	16 940,00€	-Conseil Départemental – DCU	43 000,00€	22,47%
- Autres frais	4 580,00€	- Autofinancement - Mairie	43 103,00€	22,5%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>191 340,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>191 340,00 €</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Tarifs location des salles communales

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'une délibération récapitulant les tarifs de réservation des salles communales est nécessaire à la Trésorerie Tarbes Adour Echez pour l'encaissement des règlements des locations.

Monsieur le Maire présente dans le détail le tableau ci-après :

	Salle Saint-Etienne	Maison des Associations
Laloubériens	120.00 €	300.00 €
Extérieurs	500.00 €	1 200.00 €
Associations extérieures	500.00 €	1 200.00 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, d'approuver le tableau récapitulatif des tarifs de réservation des salles communales, présenté par Monsieur le Maire.

## ➔ **Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour la période de préparation et d'élaboration des éléments financiers annuels, et autres documents administratifs liés notamment à la gestion du personnel.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité:**

**- d'une part, de recruter un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 16/03/2016 au 16/09/2016 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.**

**- d'autre part, que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 340, les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

**- enfin, que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21 h 00.

- oOo -